

URGENT : Actualisation recommandations Covid-19 du 15 mars 2020

Il est demandé aux audioprothésistes de privilégier la fermeture

L'allocution, dans la soirée du samedi 14 mars, du Premier Ministre a pris de court de nombreux français qui n'avaient pas « *suffisamment pris conscience [...] de l'importance de leur rôle face au virus* ».

Désormais le Gouvernement fait une distinction entre les « *lieux recevant du public, indispensables à la vie du pays* » et tous les autres mais indique que « *tous les services essentiels à la vie de nos concitoyens resteront évidemment ouverts* » comme par exemple les magasins alimentaires, les pharmacies, les stations-services, les banques, les services publics.

Pour ce qui est des audioprothésistes, samedi 14 mars à 18h38 la Direction générale de la santé (DGS) a publié dans « *DGS-Urgent* » (liste de diffusion pour les professionnels de la santé) :

« *Recommandations personnes vulnérables*

*Les patients les plus fragiles, et notamment les plus de 70 ans, devant restreindre drastiquement leurs interactions sociales, il est demandé à certains professionnels - pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, **audioprothésistes**, masseurs-kinésithérapeutes - de reporter les soins non-urgents pour ces personnes afin d'éviter les sorties, les salles d'attente. »*

Cette instruction complète les informations reçues directement du cabinet du Ministre de la Santé vendredi soir, lors d'un appel téléphonique passé au président de l'Unsaf.

Les audioprothésistes sont catégorisés comme des services essentiels et n'ont pas, à cet instant, obligation de fermer. Néanmoins, **l'amplification de la crise sanitaire nous amène à faire aujourd'hui appel à la responsabilité des audioprothésistes français en recommandant la fermeture des centres auditifs au public pour la prochaine semaine.**

Ce temps permettra aux entreprises de s'organiser afin que leurs salariés trouvent les solutions de garde pour leurs enfants ou, pour ceux qui sont fragiles, qu'ils n'aient pas à exercer leur droit de retrait. Nous proposons que la fermeture concerne l'accueil du public et, si le Gouvernement indique qu'il faut aller travailler « *seulement si la présence au travail est indispensable* », chacun à son niveau de responsabilité pourra décider de son organisation.

Cette semaine pourra aussi être mise à profit pour obtenir des pouvoirs publics, dans la mesure du possible, une recommandation ou décision explicite pour les semaines suivantes.

Elle laissera également **la possibilité de définir les conditions d'un service minimum très protecteur pour les patients nécessitant des soins urgents et particulièrement une panne de leur équipement.**

Cette crise inédite oblige à repenser, chaque jour, nos modes de fonctionnement et les conduites à tenir. Nous vous remercions tous pour votre investissement et votre esprit de responsabilité. Nous demeurons mobilisés pour vous accompagner.

Le Conseil d'Administration de l'UNSAF.